

LA RITUELIE DES ELUS COHENS

De l'examen attentif des documents qui nous sont parvenus (correspondances, rituels, clichés, etc...) il résulte que la Rituélie des Elus Cohens a été l'œuvre d'ensemble de Martinez de Passally lui-même. Il ne paraît pas qu'il ait été, dès le départ de son entreprise, en possession de documents traditionnels, définitivement mis au point. Au contraire, il semble qu'il ait apporté — avec le temps — des modifications à son système primitif. Ces modifications n'affectaient en réalité que la « forme » extérieure des Rites, et ainsi, peuvent être considérées comme sans importance particulière. Il en est plus particulièrement ainsi pour les schémas des « Cercles Opératoires ». Au sujet de ces derniers, signalons que les historiens de l'Ordre, ont bien souvent confondus les cercles destinés aux Cérémonies d'ordination aux divers grades de l'Ordre, et les cercles destinés aux Opérations de Théurgie. Les premiers étaient purement symboliques, alors que les seconds étaient des éléments actifs de la Rituélie.

Nous avons relevé les passages les plus intéressants, relatifs aux Rites et aux Cercles, des lettres de Claude de Saint-Martin, au temps où il était le secrétaire du Maître. Nous les avons transcrites en français moderne, nous avons ajouté une ponctuation défailante, et nous les avons présentées enfin sous une forme moins tassée. Les lecteurs désireux de les lire dans le texte in-extenso n'auront qu'à se reporter à l'ouvrage du Dr Gérard Encausse (Papus), sur « Louis-Claude de Saint-Martin », et aux 50 lettres qu'il contient.

**

Bordeaux, le 20 Mai 1771.

« Voici, Cher Maître, le commencement des envois que nous avons à vous faire. Je fais partir par ce même courrier, aux adresses que vous m'avez données, un paquet de 6 feuillets, dont 5 contiennent le Grand Cérémonial des « *Grands Architectes* ». Le sixième contient une prière, ou Invocation, pour le Travail

Journalier. Je vous envoie directement le Tableau du Grade, tout tracé. Vous n'aurez plus qu'à y placer les étoiles, ou Bougies, selon l'instruction que vous trouverez dans le Cérémonial. Je vous envoie aussi tous les Mots qui vous sont nécessaires dans la réception et ordination ; le tout avec des renvois correspondants qui vous seront faciles à trouver.

Sur le revers de la feuille qui contient les mots du grade, vous y trouverez ceux que vous aurez à employer dans votre *Invocation Journalière*, et que vous reconnaîtrez également aux renvois. Les marques O : V que vous trouverez sur cette feuille, vous indiquent que c'est le même Mot qu'il faut répéter. Ce que j'ai fait.

Quant à la manière d'user de cette *Invocation Journalière*, voici ce que le Maître me charge de vous dire. Il vous permet de tracer un seul Cercle, ayant au centre le « W » et une étoile ou Bougie. Vous en aurez une autre à la main, pour pouvoir lire votre papier. Cette *Invocation* peut se faire tous les jours, dans tous les temps, à toutes les heures, si vous le voulez.

Vous pourriez demander s'il vous est permis de tracer en effet les *Signes* arbitraires (N.B. — *Signes* choisis par le Célébrant dans un Répertoire spécial) de Convention, dont il est parlé à la fin de ladite *Invocation*. Le Maître n'est point ici, pour m'en instruire. Mais je ne crois pas que cela soit défendu, pourvu que tous vos desseins ne tendent qu'au Bien, comme j'en suis du reste convaincu. Du reste, c'est une chose qui est remise à votre prudence, jusqu'à ce que vous en soyez plus particulièrement éclairé. Je ne parle pas du « *Feu nouveau* ». Vous savez que la Loi de Moïse ordonnait de ne manger que du pain sans levain et que, chez nous, *tout doit être neuf* !...

Si le Maître était ici, je vous eusse envoyé par le même courrier le Cérémonial de la simple ordination de « G. R. ». — (Sans doute est-ce là l'allusion au grade de « Grand-Réau » dont nous avons parlé plus haut), mais ce sera sans faute pour le prochain, ainsi que les *Conjurations* que vous nous avez envoyées, en latin, par Fournié, pour les traduire, ce dernier article vous servira encore de « *Travail Journalier* », mais, *comme il demande plus de précautions que l'autre*, le Maître y joindra une instruction particulière de la manière de procéder.

Je vois au moyen de cela, et avec plaisir, Très-Cher Maître, que vous aurez au moins de quoi satisfaire en partie votre louable désir. Rien n'est petit dans le service du Temple ! Les moindres fonctions y sont sublimes, quand nous les remplissons avec respect et avec humilité. Vous pourrez également recevoir, peu de temps après, le grand et le petit Cérémonial des trois grades bleus (N.B. — Apprenti, Compagnon, Maître, de la Maçonnerie Ordinaire), de l'Elu (Maître-Elu), et des trois Cohens (Apprenti-Cohen, Compagnon-Cohen, Maître-Cohen), choses qui ne demandent de notre part que de copier. Pour celles (les choses), où le

travail du Maître est nécessaire, nous le prierons de ne point vous oublier. Enfin Cher Maître, nous mettrons tous nos soins pour remplir les vues de notre Maître commun et les vôtres. Je ne vous demande pour toute récompense, que de vous souvenir de moi quand vous implorerez les grâces d'En-Haut.

Adieu, Cher-Maitre, je vous salue, par tous les Nombres qui vous sont connus.

DE SAINT-MARTIN.

*
**

(Au Frère Carpentier)

De Bordeaux, le 24 Mai 1771.

« Voici, Cher-Maitre, les Objets que je vous ai annoncés par ma dernière lettre. Je voudrais pouvoir ménager votre bourse ! Mais la nature des choses que le Maître nous envoie, ne permet pas qu'on courre le risque des adresses indirectes... Il vient d'arriver de la campagne, et me donne en ce moment une Instruction plus exacte que celle que je viens de vous donner, sur le « *Travail journalier* » ; aussi vous pourrez vous en tenir là. La voici :

« Le « *Travail Journalier* », ne peut se faire que depuis le commencement du renouveau de la Lune, jusqu'à la fin du Premier Quartier ; et jamais depuis le commencement de la Pleine Lune jusqu'au renouveau de la Lune suivante. Parce qu'alors, cette Planète venant à décliner, sa Vertu bénéfique décline également, de sorte que sa puissance bonne, de même que ses Agents supérieurs, et qui la gouvernent, ayant « opéré » en elle pendant deux fois sept jours, et ce conformément à leurs Lois et Ordres, ils la laissent à la direction et puissance des Esprits Ternaires inférieurs, parmi lesquels se trouvent le plus souvent de mauvais Esprits Elémentaires, qui induiraient sans doute l'Opérant en grande erreur.

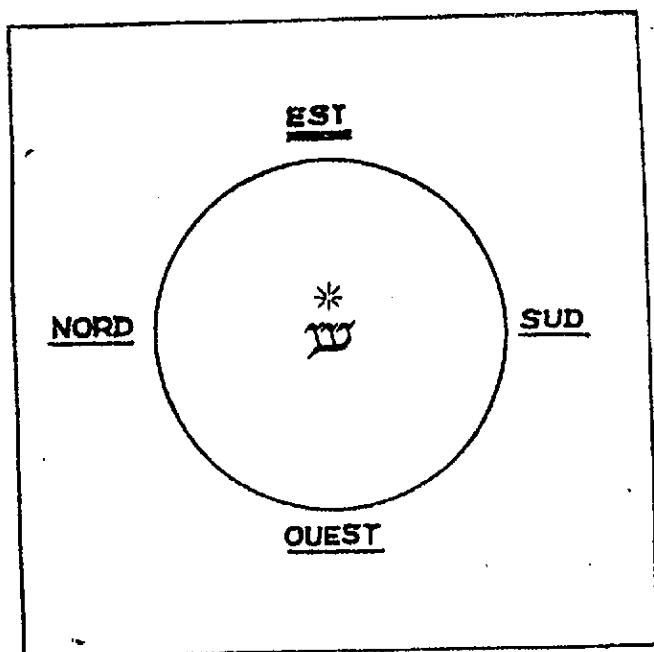
On peut fixer soi-même le jour, dans l'intervalle prescrit entre le renouveau de la Lune et son Plein, c'est-à-dire depuis le 1^{er} des jours de la Lune jusque vers le 13^e ou le 14^e. Cela n'a rien de fixe. On peut répéter trois fois de suite dans le même *Jour de Travail* la première *Conjuration*, et ainsi, les deux jours suivants, les deux autres conjurations. Ce qui fera neuf répétitions de *Conjurations* dans ces Trois Jours.

Vous tracerez (pour cela) un seul *Cercle*, avec le « W », et une étoile ou Bougie ; l'autre étoile à votre main, pour la lecture du Travail.

Vous *parfumerez* avec les ingrédients que vous avez, le *Cercle* pendant trois tours, en partant de l'Ouest et en allant vers le Nord.

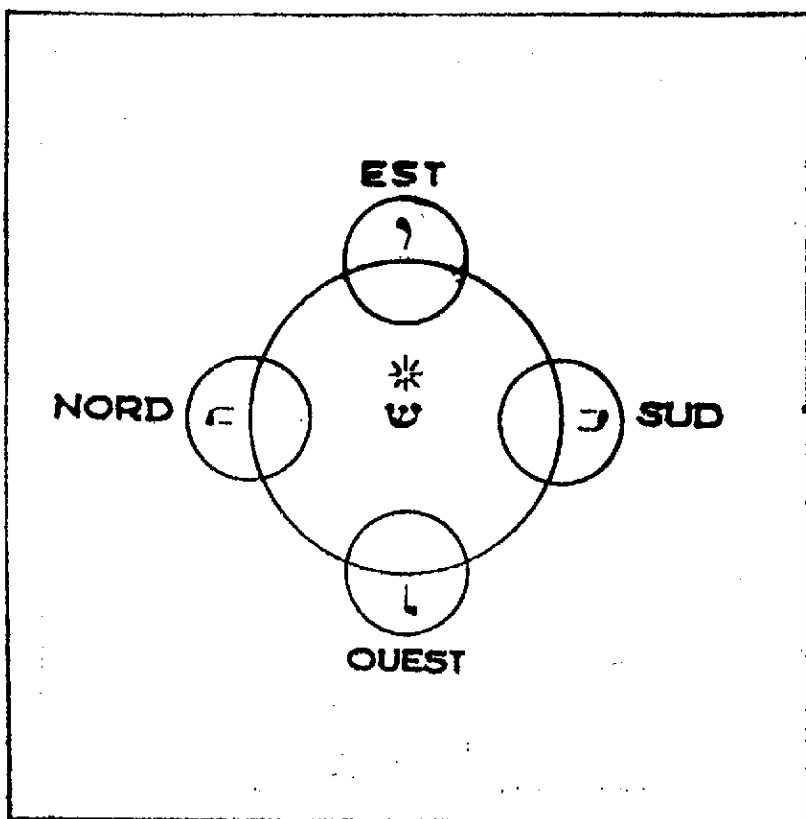
La circonférence (de ce Cercle), a un pied et demi de rayon.

Cette *Instruction* concerne uniquement les Opérations en *trois Jours* de suite, que vous avez envoyées ici par le Frère Fournié, pour les faire traduire du latin en Français, et dont la traduction est ici jointe, en trois feuillets de six pages, sur lesquelles les Jours sont désignés ainsi que les Mots et toutes les autres parties tant de l'Opération que du Cérémonial, au moyen de quoi je crois cet article en règle !



Pour l'*Invocation* que je vous ai envoyée par le dernier courrier, vous pouvez suivre exactement toute l'*Instruction* qui la concerne. C'est-à-dire que vous pouvez l'opérer tous les jours, sans avoir égard à la Lune, en traçant toutefois votre Cercle avec le « W », l'étoile, ou Bougie, au centre, et en main celle qui vous sert à lire ; mais sans *Parfums*.

La simple ordination de « *Grand-Architecte* » se donne dans un seul Cercle, comme vous le voyez dans la Figure. Il y aura une seule étoile (ou Bougie) entre les deux Mots qui y sont tracés. Vous ferez mettre le candidat dans votre unique Cercle, la face à l'*Est*, la tête basse, les deux genoux en terre, les deux mains en croix sur la poitrine. En cette attitude, vous tracerez sur sa tête le Triangle, désigné dans le Grand Cérémonial ; après l'avoir tracé des deux mains, l'une après l'autre, vous désignerez par un autre triangle la « plaque triangulaire » qu'il doit porter sur le front, et imposerez sur son front votre main droite



en équerre, en prononçant les Prières et Mots qui sont déjà en votre possession.

Après cette Cérémonie, vous ferez laver les mains et les pieds, (N.B. — Symboliquement sans doute) au Candidat, et lui ferez parfumer les Quatre Angles avec les *Parfums* que vous savez, et ce en commençant par le côté prescrit (N.B. — Voir plus haut: « en partant de l'Ouest et en allant vers le Nord »).

Ensuite, vous ferez mettre de nouveau le Candidat en votre Cercle dans la même posture qu'en commençant, (savoir tête basse, à genoux, les mains croisées sur la poitrine), et vous finirez là son ordination, qui commence par les mots : « Je t'ordonne et t'institue « Grand Architecte » de l'Ordre, etc... avec les Mots et Prières qui y sont attachés.

Puis vous communiquerez au Candidat les Mots, Signes, Attouchement, Marche et Cordons de son grade, et vous le ferez « reconnaître » à l'Assemblée qui suit sa réception.

Voici l'Ex-Conjuration du Midi, pour les Equinoxes.

On fera la même Ex-Conjuration pour Belzebuth, Baram, et Leviathan immédiatement après celle de Sathan, en plaçant le Nom de chacun au commencement de chaque Ex-Conjuration.

Lorsqu'on fait les quatre Ex-Conjurations, on présente le *Talisman* dans l'angle du Midi.

**

De Bordeaux, le 7 Juillet 1771.

«
Le Cérémonial qui doit s'observer dans la tenue des Assemblées, pour l'ouverture, la fermeture, les illuminations, les consignes, etc... ce Cérémonial est suivi des trois grades « bleus » (Apprenti, Compagnon, Maître, ordinaires de la Maçonnerie symbolique dite de Saint-Jean) — que vous savez devoir être donnés en une seule réception, plus les grades d'Élu (Maître-Élu) et des trois grades Cohens (Apprenti-Cohen, Compagnon-Cohen, Maître-Cohen),

«
Vous recevrez de plus par ce même paquet, le recueil alphabétique des Noms que vous avez demandé dans une de vos lettres. (Noms divins, d'AnGES, etc... — N.A.). Le Maître y joint des *Hiéroglyphes de Prophètes et d'Apôtres*, pour que vous sachiez où les trouver quand il vous dira de vous en servir.

«
Je suis étonné que l'article qu'on vous a envoyé pour votre « *Travail Journalier* » — et qui est intitulé « *Travail Journalier de Réau* » ne commence pas par les mots : « O Kadosh, etc... ». Autant que je peux me rappeler, il n'est pas copié par moi, et, peut-être a-t-on oublié de mettre ce mot au commencement, pour que vous puissiez mieux vous assurer si on ne vous aurait pas envoyé une chose pour une autre. Voici, mot pour mot, comment ledit « *Travail* » commence : « O Kadosh ! O Kadosh ! O Kadosh ! Qui m'accordera d'être comme j'ai été, dans mon premier Principe de Création divine ? Qui m'accordera d'être remis en Vertu et Puissance spirituelle éternelle ?... etc...

**

De Bordeaux, le 12 Août 1771.

«
Vous me demandez premièrement les « *Tableaux* » de chaque Grade. Je n'en ai aucun, je n'en ai même jamais vu qu'entre les

mains de Monsieur de La Chevalerie ; mais je crois qu'ils sont plus nécessaires pour votre instruction particulière que pour conférer lesdits grades. Puisqu'il vous a été dit de n'en conférer aucun en entier Cérémonial, tant que vous n'aurez pas un monde suffisant, *et que vous devez vous en tenir à la simple et pure ordination, pour laquelle vous n'avez besoin que d'un seul cercle*, selon l'Instruction que vous avez reçue sur le Grade de » *Grand Architecte* », je vais suivre toutes les questions que vous me faites en dernier lieu sur ce grade.

1° Vous pouvez faire seul les « Ouvertures », « Clôtures », consignes, donner les Mots et les Batteries, parce que les « Officiers » que vous pourriez avoir en personne ne sont que les « figures » des *Sujets Spirituels*, que vous faites mouvoir à votre gré.

4° De toutes les « batteries » qui appartiennent aux grades qu'on vous a envoyés, je ne connais que celle de « I O I » du « G. R. » (là encore il doit s'agir du « *Grand-Réau* », comme dans la lettre du 20 Mai 1771), qu'il soit permis d'abréger, en décrivant un carré, et un coup au centre. Il n'est rien dit sur les autres « batteries », je pense même que celle du « 8 — I » ne doit souffrir aucun changement, parce qu'elle contient en elle une double puissance, qui n'est point à la disposition de l'Homme, (batterie de neuf coups, par huit et un).

7° Dans la réduction des 98 Bougies à 17, il n'est question que des Bougies des Cercles, nullement des Cercles de Correspondance, ni des « Vautours ». Je ne sais même pas si, dans la simple Ordination, il ne vous est pas dit de supprimer les « Vautours » et les « Angles » et de vous en tenir à un seul Cercle. Mais en tous cas, que vous les employiez, et il leur faut leur Lumière. (1)

Quant aux trois grades « symboliques » réunis en un, vous pouvez, en commençant le « Travail » donner tout de suite la « batterie » des « Maîtres ». Vous ne ferez non plus sur votre Candidat, que ce que vous trouverez de plus essentiel dans chacun des trois grades (Apprenti, Compagnon et Maître). Sans cela, la Cérémonie serait très longue !..

Vous me dites que vous suivrez la même règle pour les trois grades de « Cohen » (*Apprenti-Cohen, Compagnon-Cohen, Maître-Cohen*). Je vous observerai que l'on n'est pas dans l'usage de les donner tous trois à la fois, comme les trois grades symboliques. On laisse même d'assez longs intervalles entre chacun,

(1) Les *vautours* dont parle Saint-Martin sont des cercles secondaires concentriques, figurant sur les « Tapis d'Opération ».

selon toutefois les dispositions du sujet. *Il est vrai que je les ai reçus tous trois à la fois !* Mais je ne sais pas si cela est mieux. C'est le Maître de Balzac qui me les conféra.

.....

*
**

Ce 27 Janvier 1772.

« Voici, Monsieur et Cher Maître, le « plan » qui vous a été annoncé dernièrement. Je crois que vous avez été prévenu, dans l'avis qu'on vous a donné, qu'il serait de *quatre Cercles*. Mais depuis, le Maître a jugé à propos de n'en mettre que *trois*, pour ne pas trop nous surcharger.

Ce « plan » est tiré de celui du « *Grand-Architecte* » qui vous a été envoyé l'année dernière. Vous voyez que la partie Sud du Cercle est séparée de tout le reste par *deux lignes ponctuées*, qui vont depuis le centre jusqu'à l'extrémité du dernier Cercle. C'est pour vous indiquer qu'il n'y a rien à ajouter ni à retrancher dans la partie qui se trouve ainsi enfermée entre ces deux lignes, et que vous avez à tracer fidèlement tout ce qui appartient à cette partie Sud.

Quant aux autres parties, vous observerez qu'elles sont composées dans chacun de vos trois Cercles, de quatre *Noms*, ce qui fait douze. Vous tracerez également ces mêmes *Noms*, avec les *Hiéroglyphes* et les *Caractères* auxquels vous les voyez attachés. Mais la petite ligne ponctuée, que j'ai mise au-dessus de chacun de ces douze *Mots*, est pour vous marquer la place où vous les placerez, vous-même, dans le « plan » ou le « tracé », *douze autres Mots*, qui se joindront chacun aux douze premiers en cet ordre.

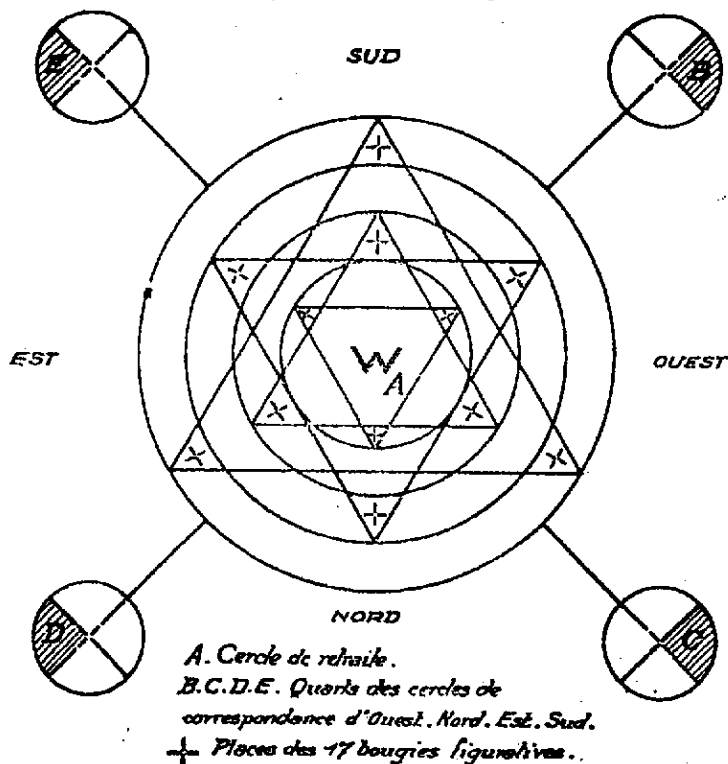
Vous les choisirez, soit parmi les *Noms* de votre Invocation de « *Grand-Architecte* », que vous avez, soit dans le *Cahier des 2.400 Noms* que vous avez aussi, savoir : trois dénaires ; trois octénaires, et vous distribuerez ces douze *Noms* dans vos trois Cercles, selon votre gré, mais de manière que dans chacun de vos Cercles, vous ajoutiez quatre des *Noms* que vous avez choisis, en observant que ces quatre *Noms* portent chacun l'un des quatre Nombres indiqués, savoir, un dénaire, un octénaire, un septénaire et un ternaire. (1)

Vous prononcerez, pendant votre « Travail », chacun de ces douze *Mots* par jonction avec chacun de douze premiers *Mots* auxquels vous les aurez attachés.

Le *Mot* du Centre reste seul, et n'est pas compris dans la présente Instruction.

(1) Ce sont les *Noms* des Esprits Majeurs ou Mineurs. Ces qualités correspondent à des « plans ».

CERCLE DES GRANDES OPÉRATIONS D'ÉQUINOXE
(G. E. DE ZOR.)



Vous pouvez remarquer qu'au-dessous de chacune des petites lignes ponctuées dont je vous ai parlé, il y a un *Caractère* ou un *Hiéroglyphe* qui est seul et sans aucun *Mot*. Vous les tracerez tels qu'ils sont, sans rien y ajouter. Ce sont des *Caractères* ou *Hiéroglyphes* de *Patriarches*, de *Prophètes*, d'*Apôtres*, que le Maître joint à votre « Travail » pour en augmenter la force, et contenir d'autant plus le *Mauvais*.

Vous aurez néanmoins la plus grande attention d'observer si quelqu'une de ces *Figures*, ou d'autres quelconques, vous est « rendue » (vous apparaissent), et de l'envoyer au Maître, qui en fera l'usage qu'il jugera à propos, pour votre avantage et pour votre instruction.

Il me reste à vous parler des quatre petits *Cercles de Correspondance*.

La *Lettre* qui est marquée dans chacun de ces quatre Cercles, vous indique que vous ayez à prendre dans votre *Cahier des 2.400 Noms*, quatre mots qui commencent chacun par l'une des quatre *Lettres* marquées et qui portent chacun le *Nombre* écrit auprès de la *Lettre*. Ce seront ces quatre *Mots* qui garniront vos quatre *Cercles* de correspondance en votre « *Travail* ». Le nombre et la place des *Bougies* sont désignés. Vous en avez sept au Cercle du centre, y compris celle du « *W* », trois au Cercle du milieu ; trois au Cercle extérieur, et quatre dans les Cercles de Correspondance. Ce qui fait en tout dix-sept.

Vous savez que ce sera parmi les *Noms* de votre Invocation de « *Grand-Architecte* » et parmi ceux du « *Travail* » (sous-entendu des « *Trois Jours* »), que vous aurez à choisir les sept *Mots* que vous emploierez dans votre Invocation particulière, et que, parmi ces sept, vous prendrez pour chef celui qui vous agréera le plus, avec la liberté de prendre parmi ces sept un autre chef, si celui que vous aurez choisi d'abord ne vous convient pas. Vous savez de plus tout ce qui est relatif à *l'illumination*, aux *Parfums*, aux *Conjurations*, et aux autres préparations. Ainsi Très-Cher Maître, je n'ai plus qu'à former des vœux pour votre satisfaction. Je ne vous demande pour toute récompense que de me mettre au nombre de ceux pour qui vous demanderez des grâces ! Je suis encore trop jeune pour porter la main à l'Encensoir, et tout ce qu'il m'est permis, c'est de solliciter les bénédictions des prêtres du Très-Haut...

Adieu, Très-Cher Maître, que l'Éternel vous tienne pour un temps immémorial en sa sainte garde. Amen.

DE SAINT-MARTIN.

**

Bordeaux, le 14 Février 1772.

« Je réponds à votre lettre du 5 de ce mois, Très-Puissant Maître, selon vos désirs.

Il n'est pas possible au Maître de remettre au 9 Mars le « *Travail* » qu'il a prescrit. Tous ses arrangements et tous ses ordres sont donnés pour le 5. Il ne pourrait les changer sans un embarras considérable, et sans exposer peut-être des « *Réaux-Croix* » éloignés — qui sont déjà avertis — à manquer l'époque fixée pour les *Travaux*, qui doivent se faire de concert.

Tâchez donc de surmonter de votre mieux les inconvénients du Carnaval ! Si, sans nuire à votre « *préparation* », vous pouviez vous prêter aux réjouissances en usage dans les familles, cela n'en serait que mieux pour sauver la singularité !... Le

Maître prétend même que votre « Travail » pour cette année, n'étant point encore de la première force, il n'exige pas des précautions aussi rigoureuses. Cependant, comme il n'a rien déterminé de fixe sur ce point, je vous exhorte toujours à observer scrupuleusement tout ce qui vous aura été enseigné, et si vous croyez même que la présence du monde soit un obstacle, livrez-vous à tout le recueillement que vous croirez nécessaire. En ce cas, vous pourriez feindre quelque indisposition, pour colorer votre retraite ou votre jeûne. Enfin, employez toute votre prudence pour concilier vos devoirs avec les complaisances mondaines...

Voici ce que le Maître me charge de vous dire, sur les quatre autres questions relatives à votre « Travail ».

1° Vous ferez en tout quatre *Prosternations* en commençant par l'Ouest ; de là à l'Est, puis au Nord, puis enfin au Sud. Vous n'en ferez point au centre, cela demandant plus d'usage et de force que vous n'en pouvez avoir encore.

2° Vous prendrez les *Consécrations* des Quatre Angles, ou *Cercles de Correspondance*, dans le travail des quatre C. (?) remis par M. de Grainville.

3° Vous placerez les Bougies de « Absents » sur la circonférence du cercle de correspondance de l'Est, et cela sur la partie de circonférence regardant les Cercles. En cette partie, vous placerez cinq Bougies pour les personnes suivantes : M. de Lusignan, M. de Grainville, M. de Champoléon, M. de Balzac, et le Maître.

4° Pour la contemplation des « Passes », vous vous placerez dans le Cercle (de correspondance) de l'Ouest.

DE SAINT-MARTIN.

*
**

Paris, le 3 Février 1784.

« Par ma dernière, je vous ai promis, Très-Cher Maître, une autre épître, et la voici.

L'intention est une bonne chose, mais elle ne suffit pas ! Voyez Oza... Mais sans aller jusque là, je sais ce qui m'est arrivé pour avoir employé un « Nom » qu'on m'avait donné comme merveilleux !... Je ne l'écrirai pas, mais j'en ai eu assez pour n'y pas revenir.

Je croirai donc que nous devrions nous borner à ceux qui sont parfaitement connus : Anges, Archanges, etc...



Médaille talismanique

IV

L'ÉCOLE MYSTIQUE :
Louis-Claude de Saint-Martin

LES « SUPERIEURS INCONNUS »

DE LOUIS-CLAUDE DE SAINT-MARTIN

Louis-Claude, marquis de Saint-Martin, naquit à Amboise, en Touraine, le 18 Janvier 1743. Sa mère étant morte peu de temps après sa naissance, il fut élevé par sa belle-mère et son père, gens fort pieux. Il fit ses études au collège de Pont-Levoy. Destiné à la « robe », il fit ses études de droit, et devint rapidement avocat, au présidial de Tours. Cette profession, avec tout ce qu'elle comportait à l'époque, de tracasseries et de chicanes oiseuses, le déçut promptement, et, sur une recommandation du duc de Choiseul, ami de son père, il reçut bientôt, après avoir quitté le parlement, un brevet d'officier au Régiment de Foix. Il fut en garnison à Bordeaux, et c'est là qu'il fit la connaissance d'un autre officier de ce régiment, M. de Grainville, affilié à l'Ordre des Elus Cohen, que venait de fonder Martinez de Pasqually. Cet officier l'initia à la Doctrine de l'Ordre, son mysticisme naturel, une prédisposition certaine pour les études théologiques et les hautes spéculations hermétiques, l'enthousiasmèrent bientôt, et en octobre 1768, il fut initié rituellement. Dans les lettres de Martinez de Pasqually, notamment celle du 13 août 1768, il est « Monsieur de Saint-Martin », alors qu'on l'accole aux « T. P. » (*Très-Puissant Maître*, formule rituelle) de Grainville et de Balzac. Mais dans une autre lettre, du 2 octobre de la même année, il est « le Maître de Saint-Martin ». Il a donc reçu les trois premiers grades de la maçonnerie bleue, dite « de Saint-Jean », et il est sans doute en passe d'entrer dans la fameuse classe du Porche.

Quoi qu'en disent la plupart de ses historiens, toutes ses lettres le prouvent : Saint-Martin a « opéré » selon les rites de la Haute-Magie cérémonielle et les instructions de son Maître Pasqually, et il a eu les résultats attendus. Il a vu les « passes », senti les angoisses annonçant la présence de « la Chose », et plus tard, il ne niera jamais ces résultats.

Mais si la doctrine qu'il a reçue, jeune officier du Régiment de Foix, secrétaire du Maître durant des années, le marquera

pour le reste de ses jours d'une empreinte spirituelle particulière et indélébile, il n'éprouve que peu d'intérêt pour les « manifestations » de l'au-delà, mieux encore, une certaine méfiance quant à leur bénéfïcité morale. Ceux qui le taxent de crainte, tels Bricaud en sa « Notice sur le Martinisme » ou divers auteurs, commettent une erreur. Saint-Martin a scrupuleusement observé les usages occultes et les cérémonies secrètes des Réaux-Croix durant plus de six années. La crainte lui serait venue si tard ? Non. Mais son orientation mystique a varié.

Saint-Martin est un spéculatif pur, et le côté opératif de la Maçonnerie, mystique et cohen, le gêne. Et vers 1775, lors de la parution de son premier ouvrage, le traité « Des Erreurs et de la Vérité », il y a bientôt un an que l'évolution est commencée. Et dès 1777, pendant son séjour à Versailles, il va tenter d'amener ses frères Cohens à la mystique pure. Il y a alors trois ans que Martinez de Pasqually est mort à Port-au-Prince.

*
**

A l'égard des Elus Cohens, Saint-Martin n'aura que peu de succès. Soit que ceux-ci gardent (ce qui est *très probable*), une profonde admiration pour la mémoire du Maître disparu, soit qu'ils répugnent à se confier à un égal qu'ils ont vu, pour quelques-uns, faire ses premières armes, Saint-Martin échoue au sein de l'Ordre.

Mais s'il est désintéressé — ce qui est sûr — il est persévérant ! Et c'est dans un milieu différent des cénacles hermétiques et des aréopages ésotériques, qu'il va porter ses efforts. Le XVIII^e siècle est matérialiste en son ensemble, « libertin », au sens désuet du mot. Notre nouvel adepte va tenter de le convertir. Et ce sera alors la série de ses ouvrages, ses succès dans le grand monde, où toutes les nobles dames que tourmentent l'au-delà, le problème de l'âme, celui de Dieu, lui réservent un accueil plein de bienveillance.

Saint-Martin a eu de nobles amies, et de belles amies. Mais si les femmes ont fait sa renommée, plus que les hommes, ces amitiés ont pour elles d'être restées noblement spirituelles, sans que rien de grossier ou de bas ne viennent les ternir.

Néanmoins, formé à une école pleine de discipline, où on savait ce qu'on voulait, et où on travaillait plus qu'on ne discutait, Saint-Martin va tenter de réaliser son rêve, arrêté par le manque de confiance des Elus Cohen. Il va se tourner vers les hommes, et réaliser un mouvement spiritualiste, reposant sur l'ésotérisme chrétien. Sachant par intuition et par expérience, que rien ne traverse les siècles sans encombres que ce qui est occulte (« pour vivre heureux, vivons caché ! »), il constituera son école, sous la forme ésotérique et secrète.

Lors d'un de ses voyages à Strasbourg, (ville qui se partagea sa vie, avec Paris et Amboise, — si on excepte ses voyages à l'étranger — et qu'il appela plus tard son « paradis »), Saint-Martin avait fait la connaissance de Rodolphe de Salzman, traducteur et commentateur du philosophe mystique allemand Jacob Boehme.

Or, issu des « *Frères d'Orient* », ordre initiatique constitué à Constantinople, en 1090, sous le patronage de l'empereur Alexis Comnès, une fraternité mystique secrète groupait les adeptes de toute une école rosicrucienne, du type évangélique et protestant. Cet ordre était celui des « *Philosophes Inconnus* ». Sans doute, la Gnose, adaptée au milieu réformé, avait perdu bien de ses richesses. Mais si on excepte cette variation purement localisée dans le domaine de la métaphysique, le côté hermétique était resté intact, et à côté de l'Alchimie spirituelle l'Alchimie opérative était venu apporter à de nombreux affiliés, le précieux réconfort de ses enseignements et de ses démonstrations in anima vili. Henri Kunrath, (auteur de « *l'Amphithéâtre de l'Eternelle Science* »), Henry Sethon, le Cosmopolite, mort sur les chevalets de l'Electeur de Saxe, Sendivogius, son disciple, le duc Saxonius Comnès, Jacob Boehme, avaient précédés Rodolphe de Salzman sur l'arbre généalogique de l'Ordre. Et dès 1646, en France, les pouvoirs publics avaient été amenés à rechercher cette mystérieuse société, ce sur une dénonciation de la « *Confrérie du Saint-Sacrement* », société secrète catholique petite fille de la Sainte-Ligue, qui voyait en elle les travaux de mine de la Réforme, repris et aggravés !..

Nous donnons, en fin d'ouvrage, les Statuts de la Société des Philosophes Inconnus. C'est à cet Ordre mystique autant que secret que s'affilia Louis-Claude de Saint-Martin, un siècle et demi après sa fondation (1643).

Et ceci explique la lettre qu'il adressait à Lyon, le 4 Juillet 1790, justifiant sa démission de tous les chapitres ésotériques auxquels il était rattaché jusque là. La voici :

Strasbourg, le 4 Juillet 1790.

« Je vous remercie aussi mon cher f.: et je suis fâché de toutes les peines que vous prenez pour moi.

« ...etc...

« (quatrième paragraphe) : Dites aussi au cher f.: aîné, s'il vous plaît, que j'attendois de lui une réponse qui n'auroit pas été bien longue ! Que, ne la voyant pas venir, je peux présumer d'avance de quelle nature elle seroit, ce qui me détermine à prendre mon parti, qu'en conséquence je le prie de présenter et de faire admettre ma démission de ma place dans l'Ordre intérieur, et de vouloir bien me faire rayer de tous les registres et listes maçonniques où j'ay pu être inscrit depuis 1785. Mes occu-

pations ne me permettant pas de suivre désormais cette carrière.

« Je ne le fatiguerai pas par un plus ample détail des raisons qui me déterminent. Il sait bien qu'en ôtant mon nom de dessus des registres, il ne se fera aucun tort, puisque je ne lui suis bon à rien ! Il sait d'ailleurs que mon esprit n'y a jamais été inscrit. Or, ce n'est pas être liés que de ne l'être qu'en figure.

« Nous le serons toujours, je l'espère, comme Cohens ; nous le serons même par l'initiation, si toutefois ma démission n'y met pas d'obstacle car alors, je ferai le sacrifice de l'initiation, attendu que le régime maçonnique devient pour moi chaque jour plus incompatible avec ma manière d'être, et la simplicité de ma marche. Je n'en respecterai pas moins jusqu'au tombeau celle de ce cher Frère, et il peut être sûr que je ne la troublerai de ma vie.

« Adieu, cher Frère, présentez mes hommages à toute la famille, et à tous les Frères, spirituels et temporels.

Ora pro nobis ».

*
**

On voit par les termes mêmes de cette lettre, néanmoins, le cas que faisait Saint-Martin de sa première initiation, celle qu'il avait reçu de Martinez de Pasqually. Il quitte tout, la Maçonnerie ne lui est plus rien, qu'un poids, mais néanmoins, il tient à rester, d'esprit et de cœur un Réau-Croix, fidèle à ses Frères et leur tenant à cœur...

Et dès son entrée dans l'ordre mystique séculaire, il va alors se consacrer tout entier à son nouvel apostolat. Les voyages vont commencer. Là, un point d'histoire et de chronologie se pose. Quand est-il exactement entré en relation avec Salzmann, et quand a-t-il été reçu, selon les rites, « sous le Manteau, le Masque et la Cordelière » ?...

Plusieurs années auparavant...

En effet, son premier voyage, à Londres, est de janvier 1787. Il y reste jusqu'en juillet, et il repart aussitôt après, en septembre, pour l'Italie, en compagnie du Prince Galitzine. En février 1788, il est de retour à Lyon.

Ses autres voyages, tant en Suède qu'au Danemark, sont plus incertains. Seule, la tradition verbale de ses « Intimes » nous les confirme. Egalement, celui de Russie, est plus douteux encore. Et il est probable que ce fut le Prince Galitzine, qui était un des disciples du « Philosophe Inconnu », qui réalisa là-bas, parmi les affiliés à la « Stricte Observance », la diffusion de la mystique de Saint-Martin.

Ses disciples constituèrent-ils simplement un vaste groupe, s'ignorant souvent les uns les autres, et que seul, le Maître unissait par des enseignements communs, ou au contraire, formèrent-ils alors une vaste fraternité mystique ?

On ne saurait donner à aucune de ces hypothèses la prééminence sur l'autre, car la « Société » fut les deux.

La Rituélie qui présida à la remise sacramentelle de cette très réelle et incontestable « initiation » ésotérique, et qui est restée telle, encore de nos jours, est certainement la plus simple de toutes celles qui furent élaborées par les Occultistes et les Mystiques, depuis longtemps. Mais on ne saurait dire que celle des *Élus Cohen* ne s'y manifeste point, par de fort nombreux rappels. Sans doute, aucun lien ne la rattache à la Franc-Maçonnerie. Chose logique, puisque la « Société des Philosophes Inconnus » existait bien avant que la Grande-Loge de Londres ne soit fondée, et que plus de quinze lustres ne les séparent, dans le Temps... Mais pour qui a été amené à étudier les deux Rituels, celui des « *Chevaliers Élus Cohens de l'Univers* » et celui des « *Supérieurs Inconnus* » la « forme » extérieure du rite de Saint-Martin, avec son archaïsme désuet et son français du XVIII^e siècle, est toute pénétrée de réminiscences Cohen ! Une seule différence, importante malgré tout : l'Ordre de Saint-Martin ouvre ses *Travaux* « à la Gloire du Verbe Incréé », alors que les *Élus Cohens* ouvraient les leurs « à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers ».

Dès 1829, dans une lettre que Joseph Pont, ami et héritier spirituel de J.-B. Willermoz adresse au sénateur de Metz, J.-F. von Mayer, nous trouvons une allusion à la possibilité d'une initiation à un grade supérieur Elu-Cohen, que Saint-Martin aurait transmise à Gilbert, son ami intime.

D'autre part, le comte de Gleichen écrit en ses « *Souvenirs* », qu'il était devenu le disciple du « *Philosophe Inconnu* », en une école secrète que Saint-Martin avait ouverte à Paris. (Ce dernier lui avait même transmis l'affiliation aux *Élus Cohen* en 1779).

Enfin, dans des notes, datées de Paris, 20 décembre 1795, et qui furent adressées par un correspondant malheureusement resté anonyme, au professeur de théologie Köster de Göttingue, publiées également par un périodique allemand de l'époque, il résulte qu'il existait effectivement une « *Société des Intimes de Saint-Martin* » ou « *Société de Saint-Martin* », dite plus loin « *filiale de la société de Saint-Martin de Strasbourg* ». Dans les noms cités par lesdites notes, on retrouve divers *Élus Cohens*, probablement les rares disciples de Martinez de Pasqually ayant suivi Claude de Saint-Martin, et quelques petits princes allemands.

Nous donnons un Arbre généalogique des rares noms que nous avons pu découvrir sur cette « *Société de Saint-Martin* » quant au passé.

Reste un problème infiniment délicat à résoudre.

1° *Claude de Saint-Martin était-il en droit d'initier des profanes, et avait-il quelque chose d'occulte, au sens « sacramentel » du mot, à leur transmettre ?*

2° *Dans l'affirmative, cette initiation peut-elle porter le nom d'initiation au grade de Supérieur Inconnu ?*

Ce titre apparaît pour la première fois dans la lettre de Martinez de Pasqually en date du 2 Octobre 1765.

Nous le retrouvons sous la signature de J.-B. Willermoz, en sa lettre du 29 Novembre 1772, adressée au nom de la « Grande-Loge des Maîtres réguliers de Lyon », publiée par M. Steel Maret. Voici le texte :

« J.-B. Willermoz, ancien Grand-Maître président, Garde des Sceaux et Archives de la Grande-Loge de l'Aigle Noir, Chevalier Rose+Croix, Conducteur en chef du Chapitre des Elus-Cohen, — S. I. R+ ».

Jean Kotska, pseudonyme de Jules Doinel, nous dit en son ouvrage (« Lucifer démasqué »), qu'en 1778, les « Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte » portaient le titre de « Chevaliers du Parfait-Silence, Silencieux Inconnus ». (Notons que Doinel est une autorité en la question, si complexe, des rapports de la Gnose et du Martinisme).

D'après le marquis François de Chefdebien de Saint-Amand, (le fameux « Franciscus Eques A Capite Galeato », Chevalier-Bienfaisant de la Cité Sainte, de l'ouvrage de Benjamin Fabre...), nous savons que Martinez de Pasqually, avant de repartir pour Saint-Domingue, avait désigné un successeur et cinq « Supérieurs Inconnus » de l'Ordre des Elus Cohens, qui furent : Bacon de La Chevalerie, Louis-Claude de Saint-Martin, J.-B. Willermoz, de Serre, Duroy d'Hauterive, de Lusignan. Ceci nous est rapporté par le Prince Chrétien de Hesse, Chevalier-Bienfaisant lui-même, et membre de la « Société de Saint-Martin » de Strasbourg, en sa lettre au sénateur de Francfort-sur-Mein, Metzler, Grand-Profès des « Chevaliers-Bienfaisants », et donc relié aux Elus Cohen par le rameau de Willermoz.

Dès 1821, ce genre d'initiation, d'homme à homme, était connu. Nous voyons en effet Varnhagen von Euse, en sa préface pour l'ouvrage de Rahel (« Angelus Silesius und Saint-Martin »), nous dire que : « Il (Saint-Martin) se décida plutôt de fonder une société... Mais la fondation de cette société ne s'effectua que lentement ; il n'acceptait que peu de membres et en usant d'une très grande prudence... La nouvelle société me semble n'avoir eu au commencement que la forme d'une Loge maçonnique ordinaire. Le but des grands voyages qu'il fit plus tard a été très probablement de lui procurer une participation plus étendue ».

Et Papus, en son ouvrage « Martinez de Pasqually », pages 211 et 212, nous dit :

« Depuis cette époque, jusqu'en 1887, l'Ordre Martiniste fut transmis par des groupes d'Initiateurs répandus surtout en Italie et en Allemagne. A dater de 1887, un grand effort fut tenté pour la diffusion réelle de l'Ordre ; et quatre années après, (1891), les résultats acquis permettaient la création d'un *Suprême Conseil*, de 21 membres, ayant sous son obédience plusieurs loges, tant en France, qu'en Europe. De plus, un grand nombre d'initiateurs libres, « S.: I.: », assurent d'une façon définitive la propagation de l'Ordre... »

Ces initiateurs libres sont unis aux réguliers, membres d'une Loge, par la communion spirituelle en une même Doctrine, une affiliation effectuée selon des formes identiques (bien que moins cérémonielle et hors d'une loge régulièrement constituée), détenteurs d'une *Charte* probatrice et des *mots et gestes*, de reconnaissance et de passage, qui sont scrupuleusement les mêmes que ceux de l'organisme constitué.

Car c'est un fait que les Martinistes qui prétendent dériver du rameau de Martinez de Pasqually (tel l'obédience lyonnaise qui avait à sa tête Jean Bricaud) ne possèdent pas de mots, signes, etc... de reconnaissance autres que ceux des affiliés de Saint-Martin !

Le pantacle, emblème de l'Ordre, est le même. Il représente le *Sceau de Salomon* (rappel de l'Ancien Testament), la *Croix* (rappel du Nouveau Testament), unis par le *Cercle*, (image du Serpent levé, paradigme traditionnel de la Gnose).



Le Dr Gérard Encausse (Papus), rénovateur du Martinisme, promoteur du Suprême Conseil de 1891, et donc de l'organisme connu sous le nom moderne d'*Ordre Martiniste*, avait été initié par Henri Delage, en 1880, et ainsi rattaché à l'Ecole de Saint-Martin, non celle des Elus-Cohen !...

Nous verrons plus tard comment le rameau issu de Martinez de Pasqually fut réuni à celui de Claude de Saint-Martin.

Mais dès maintenant, notons que les « S.: I.: » selon Saint-Martin étaient reconnus comme réguliers par le Suprême

Conseil. Voici en effet ce que nous dit le « *Rituel de l'Ordre Martiniste*, publié à l'Orient du Suprême Conseil » par Teder (Charles Detré), en 1913, page 153, 3^e partie :

«

Délégué spécial. — ...

Attributions. — 1) Auprès du Monde profane, il organise la propagande régionale, en créant des *Initiateurs Libres*, et en s'efforçant de constituer des groupes d'étude, dans la région qu'il occupe ».

Page 148, du même *Rituel* :

« ...Les membres des Loges paient donc les insignes et le droit de les porter, droits et insigne conférés par ladite Loge, mais ne sauraient payer le *grade initiatique*, que les *Membres Libres* reçoivent comme eux, gratuitement conféré par un « S. I. ». Un Membre Libre ne doit donc rien payer. »

Page 138, même *Rituel* :

« ...Les *Initiés Libres*, pour être régulièrement affiliés à une Loge régulière, devront subir les examens susdits : (*études sur les grades maçonniques*) ». Il ne s'agit donc pas d'une *affiliation* maçonnique mais d'une *étude préalable sur le symbolisme maçonnique*...

Enfin, dans une lettre qui se trouve en nos archives et qui fut adressée par Jean Bricaud à un ancien membre du Suprême Conseil de 1891, et datée de 1923, le caractère parfaitement régulier des martinistes issus du rameau de Claude de Saint-Martin, était reconnu par cette phrase, définitive sur la question :

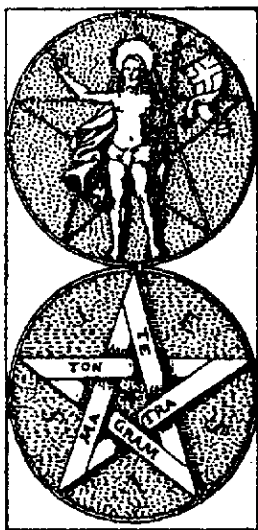
« Mais, puisque vous êtes « *Initié Libre* », à l'*ancienne mode*, vous demeurez libre d'agir à votre guise sur ce sujet. Etc... »

A l'*ancienne mode*... Voilà qui justifie catégoriquement la légitimité des fils spirituels selon Saint-Martin, aux yeux des puritains du Martinisme.

Saint-Martin a transmis à de rares disciples, soigneusement choisis pour leur intelligence, leur érudition, leur haut spiritualisme, ce grade de « *Supérieur Inconnu* » que lui avait remis son Maître, Martinez de Pasqually, avant de s'en aller mourir sous les Tropiques. Et ce faisant, il usait du droit multiséculaire qu'a tout initié de transmettre avant sa propre mort le précieux dépôt occulte, et qui est non seulement un droit mais un devoir.

S'il a cru bon de fondre en une seule cérémonie et en une seule affiliation, l'étincelle issue du foyer Cohen et l'étincelle issue d'un Ordre plus ancien, nul ne saurait l'en blâmer. Car il faut nécessairement qu'un homme de chair se trouve à la genèse de tous les Ordres initiatiques !

Mais les Martinistes des deux écoles auraient tort de se suspecter. Comme le myste du rituel orphique, « *...Fils de la Terre et Ciel étoilé...* », leur race est divine, eux aussi, et ils ont le droit et le devoir communs de puiser les mêmes eaux vives à la même source de Mnémosymée !



Médaille talismanique